

HOME MEDICALISE DU GIBLOUX

INFORMATIONS 2021



Adresse : Rte du Levant 4, 1726 Farvagny
Tél. : 026 / 411 81 81
E-mail : direction@homedugibloux.ch
secretariat@homedugibloux.ch
Site : www.homedugibloux.ch

Index

Administration – réception Admission Animation Argent Assurances	<i>page 3</i>
Bus Cafétéria Chambre Fumée	<i>page 4</i>
Courrier Fiscalité Journal du Home Linge Médecins Dentiste technicien	<i>page 5</i>
Objets de valeur Offices religieux à la chapelle Physiothérapie	<i>page 6</i>
Podologue Réparations/prestations du service technique Repas Salon de coiffure	<i>page 7</i>
Soins Téléphone / TV / WIFI	<i>page 8</i>
Visites	<i>page 9</i>

ADMINISTRATION / RECEPTION

Lundi – mercredi - vendredi

8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00

Mardi – jeudi

8h00 – 12h00

Nos bureaux sont fermés le week-end et les jours fériés.

ADMISSION

La direction est à votre entière disposition pour une visite de l'établissement avant l'inscription.

Les documents suivants sont à présenter lors de la signature du contrat d'hébergement :

- *livret de famille*
- *carte d'assurance maladie*
- *5 derniers avis de taxation pour orientation sur votre droit à une prestation complémentaire et subvention aux frais d'accompagnement*

Nous vous orientons volontiers dans les démarches administratives à entreprendre, notamment en ce qui concerne la demande de prestations complémentaires.

ANIMATION

Le **programme** de l'animation hebdomadaire est annoncé sur les écrans d'accueil de chaque unité, ainsi qu'à la réception, à la cafétéria et sur notre site internet.

Le choix des activités est conçu de manière à agrémenter vos journées. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques et souhaits.

ARGENT

Vous avez la possibilité de mettre en sécurité, contre quittance, de modiques sommes dans le coffre de l'établissement. Nous vous conseillons de ne pas garder en chambres des sommes d'argent élevées et vous rappelons que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ASSURANCES

Le home a conclu une assurance **RC et ménage collective** (obligatoire) à l'intention de l'ensemble des résident(e)s. Les primes vous sont facturées Fr. 0,25/jour. Si vous possédez du mobilier de plus de Fr. 5'000.-- de valeur, il est judicieux de conclure une assurance complémentaire privée. Notre service administratif est à votre disposition pour tout complément d'information.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 3/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

BUS

Les confortables bus du home sont réservés prioritairement pour les **excursions** des résidents et hôtes du foyer de jour, sorties organisées par le service de l'animation. Les transferts à l'hôpital (pour des traitements ambulatoires) ou chez les médecins sont normalement assurés par la famille; en cas de nécessité ou sur demande, ces transferts peuvent être effectués par le home qui facture Fr. 50.-- à l'heure majoré d'une participation forfaitaire de Fr. 10.-- pour les transferts dans le cadre de la commune de Gibloux et de Fr. 20.-- hors commune (max. 40 km).

CAFETERIA

L'espace "cafétéria" est ouvert 7 jours sur 7, de 07h30 non-stop jusqu'à 20h30. Deux distributeurs de boissons (chaud - froid) ainsi qu'un distributeur de snacks sont à votre disposition.

Les dames de la cafétéria assurent le service tous les jours (lundi au vendredi) de 10h45 à 17h00 ainsi que le samedi et dimanche de 11 h 00 à 17 h 30.

Vous n'avez aucune obligation de consommer, mais avez tout loisir de profiter de ce sympathique endroit, pour faire causerie ou pour lire/rédiger votre courrier, par exemple. Vos amis et parents ont la possibilité de vous offrir des "bons cadeaux".

CHAMBRE

Elle est équipée d'un lit électrique, d'une table de nuit avec lampe de chevet, d'un appareil téléphonique, d'une prise TV raccordée à une antenne parabolique, du WIFI public, d'une salle d'eau (WC avec douche), d'une armoire murale. Vous avez la possibilité d'amener quelques meubles personnels mais nous vous conseillons de laisser tout de même un espace dans la chambre afin de se mouvoir en toute sécurité. Idéalement 1 fauteuil relax, 1 commode/meuble de TV, 1 petite table et 2 chaises, des tableaux et/ou photos souvenirs. Les tapis, par mesure de sécurité et d'hygiène, sont proscrits. Notre service technique vous oriente pour l'installation de votre télévision privée. Pour tout entreposage (au sous-sol) de mobilier, un forfait de Fr. 50.-/mensuel est facturé.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer tout corps inflammable, tel que bougies, en chambre.

FUMEE

Le home du Gibloux dispose d'un local pour les fumeurs situé au rez-supérieur en face des boîtes aux lettres. Ce local est dédié uniquement aux résidents. Des cendriers sont à disposition à l'extérieur du home.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 4/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

COURRIER

Vous disposez d'une boîte aux lettres personnelle. La distribution et l'expédition du courrier sont garanties du lundi au vendredi.

Si votre état de santé ne permet pas d'aller chercher vous-mêmes le courrier, le personnel soignant s'en chargera et vous le remettra en chambre.

Si vous ne désirez pas que votre proche reçoive le courrier (factures, divers courriers officiels), nous vous conseillons de faire un changement d'acheminement car un forfait de fr. 10.00 par mois sera facturé pour tout retour de courrier par le secrétariat au répondant administratif.

FISCALITE

Le Service cantonal des contributions accorde un allègement fiscal à certaines conditions. L'administration adresse au répondant administratif en temps opportun le formulaire idoine.

JOURNAL DU HOME

Nous avons le plaisir d'offrir à nos résidents notre journal trimestriel "**Giblotin**" qui relate la vie du home. Vous êtes invité(e) à nous transmettre vos propositions d'articles qui seront les bienvenues. Les personnes extérieures peuvent s'y abonner pour la somme de Fr. 30.- par an. Inscriptions au secrétariat du home.

LINGE

Votre linge personnel est entretenu par le home, excepté le linge délicat tel que vêtements en laine ou soie. Tout linge personnel est marqué par les soins du home (Fr. 50. --/heure + Fr. 1.00 par nominette). Les travaux de couture vous sont facturés mensuellement. Le lavage de la literie personnelle ainsi que divers tissus (nappes, rideau, etc.) est facturé en sus.

Toute perte de linge doit être annoncée au personnel soignant dans un délai de 10 jours pour prétendre à un éventuel remboursement.

MEDECINS

Nous vous demandons de choisir un des trois médecins suivants :

- *M. le Dr. Philippe Ducrest, Farvagny*
- *Mme Dresse Aline Rossi Righetti, Farvagny*
- *M. le Dr. Vincent Righetti, Farvagny*

Jusqu'à sa retraite, le Dr André Schaub est le médecin répondant du home.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 5/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

DENTISTE - TECHNICIEN

Selon les directives de la Société fribourgeoise des médecins-dentistes (SFMD) et du Service de la santé publique du canton de Fribourg, les techniciens-dentistes n'ont pas le droit de travailler en bouche. Un diagnostic, la prise d'une empreinte ou toute autre acte nécessitant d'intervenir dans la bouche du patient leur est interdit par la loi. Dès lors, le répondant thérapeutique doit, en cas de problèmes bucco-dentaires, prendre contact avec le médecin-dentiste de son parent résident, ou avec un praticien de son choix.

Le HMG bénéficie des prestations d'un médecin référent, membre de la SFMD, en la personne de

- M. le Dr. Philippe Rusca, Rue de Locarno 3, 1700 Fribourg, 026 322 72 42

En cas de non-respect de ce qui précède, le répondant thérapeutique porte l'entière responsabilité des éventuelles répercussions.

OBJETS DE VALEUR

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol. Votre chambre est équipée d'un tiroir à clé (excepté les chambres 123, 223 et 323).

OFFICES RELIGIEUX A LA CHAPELLE

Lundis, mardis et jeudis *adoration ou prières* à 16 h 30

Tous les samedis *messe dominicale ** à 10 h 00

Tous les premiers vendredis du
mois *prières et communion* à 16 h 30

* Si vous souhaitez recevoir **l'eucharistie en chambre** (lorsque vous n'êtes pas à même d'assister à la messe), veuillez aviser le personnel soignant de votre étage.

Un lieu de recueillement est à votre disposition tous les jours de 08h00 à 16h30, exceptés les jours de grande manifestation où toute la surface des salles d'animation, conférence et recueillement sont utilisées (loto, diverses fêtes).

Vous trouverez le programme mensuel des offices célébrés au HMG sur notre site internet.

PHYSIOTHERAPIE

Les résidents peuvent choisir entre les physiothérapeutes suivants (signataires d'une convention avec le Home) :

- Mme Laetitia Bezzola
- Mme Arlette Bonvin
- Mme Christine Bütler
- Mme Martine Casati
- Mme Lucie Frioud

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 6/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

- M. Alain Pirlet
- M. Daniel Vonlanthen

Pour toute suite utile, veuillez vous référer au personnel soignant

PODOLOGUE

Une podologue externe, Mme Virginie Ruffieux prodigue ses soins une fois par mois. Le personnel soignant se soucie de la coordination. Ces prestations sont portées sur la facture mensuelle.

REPARATIONS / PRESTATIONS DU SERVICE TECHNIQUE

La réparation du mobilier et équipement personnel peut être assurée par nos services, dans la limite de nos compétences. Toute prestation exécutée par le service technique est facturée.

- Réglage TV, installation électronique
- Réparation objet, évacuation meubles
- Piles, câble antenne, câble HDMI, internet, téléphone, rallonge, multiprise,
- Boitier de montre alarme

REPAS

déjeuner *dès 08 h 00*

dîner *dès 11 h 45*

souper *dès 17 h 45*

Le repas de midi est servi en salle à manger, le petit déjeuner ainsi que le souper sont servis au séjour des unités.

Vous apprécierez notre cuisine familiale. Les régimes alimentaires, sur prescription médicale, sont respectés. Vos proches ont la possibilité de partager en votre compagnie le repas de midi servi alors à la cafétéria. Vous êtes prié(e) de vous conformer aux prescriptions suivantes pour les réservations (☎ 026/ 411 81 65):

- *pour le repas du lundi au samedi, annonce téléphonique **la veille jusqu'à 18h30 (proposition d'un menu supplémentaire changeant chaque semaine disponible à la cafétéria et sur notre site internet).***
- *pour le repas du dimanche, annonce téléphonique **jusqu'au vendredi précédent jusqu'à 13h00***
- *pour les jours fériés, annonce téléphonique **au plus tard 48 h avant***

Nous organisons aussi volontiers le dimanche, des **repas en famille**. Pour la réservation, veuillez nous contacter **au plus tard 10 jours avant l'événement** au no. de téléphone sus-indiqué.

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 7/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

SALON DE COIFFURE

Une coiffeuse indépendante vous offre ses services dans son salon au rez-inférieur du home. Si vous souhaitez obtenir un rendez-vous, merci de vous annoncer au personnel soignant de l'unité ou vous rendre directement chez la coiffeuse qui vous fixera une date.

SOINS

Le home vous garantit des soins individualisés et globaux, selon les directives du médecin cantonal. Les annexes au contrat d'hébergement vous renseigneront sur notre éthique professionnelle.

Un forfait journalier de Fr. 1.00 vous est facturé pour couvrir les frais de matériel non pris en charge par la caisse-maladie (matériel non LiMa et LPPA).

TELEPHONE – TELEVISION - WIFI

Vous bénéficiez d'une entrée de téléphone direct, d'une prise TV ainsi que du WIFI. La mise à disposition de ces services est facturé fr. 30.00 par mois. Les communications téléphoniques sont comprises dans le forfait. Le téléviseur doit être équipé d'un récepteur TNT + HD pour recevoir toutes les chaînes.

Pour l'accès au WIFI, merci d'ouvrir un compte utilisateur auprès de la direction. Un accès et un mot de passe vous seront remis.

Vos proches vous atteignent (valable que pour les unités 1 / 2 / 3) en composant le

026 411 8 + le n° de votre chambre (3 chiffres)

Pour contacter les équipes soignantes, vos proches composent selon l'unité de soins où vous résidez, les numéros suivants

- **026 411 81 32 personnel soignant de l'unité 1 (1^{er} étage)**
- **026 411 82 32 personnel soignant de l'unité 2 (2^{ème} étage)**
- **026 411 83 32 personnel soignant de l'unité 3 (3^{ème} étage)**
- **026 411 83 52 personnel soignant de l'unité 4 (4^{ème} étage)**
- **026 411 81 00 personnel soignant de nuit (21h00 à 07h00)**

Si vous êtes au bénéfice d'une rente complémentaire ou si votre niveau de soins se situe à partir du niveau 4 (système RAI), vous pouvez être exempté de la redevance Radio-TV auprès de Billag (renseignement sur la procédure auprès de notre administration).

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 8/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

VISITES

Vos parents et amis peuvent vous rendre visite aux heures qui leur conviennent. Une sonnette a été prévue afin que toute personne puisse s'annoncer quand l'entrée principale est fermée (entre 20h30 et 06h45).

**Excellent séjour au
Home médicalisé du Gibloux !**

La direction et les collaborateurs du HMG

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 9/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

Unité spécialisée en démence (USD) dans les EMS

Une nouveauté dans le paysage médico-social fribourgeois

Évolution des unités spécialisées en démence (USD) du canton de Fribourg - Etat au 30.06.2020



USD: une offre complémentaire dans le réseau pour personnes atteintes de démence ou troubles associés

« J'ai pendant un an rendu visite à mon père dans la maison où jour après jour sa mémoire rétrécissait comme buée sur du verre, au toucher du soleil. Il ne me reconnaissait pas toujours et cela n'avait pas d'importance. Je savais bien, moi, qu'il était mon père. Il pouvait se permettre de l'oublier. Il y a parfois entre deux personnes un lien si profond qu'il continue à vivre quand l'un des deux ne sait plus le voir. »

Christian Bobin. Ressusciter.



AFIPA-VFA

Association Fribourgeoise
des Institutions pour Personnes Agées
Vereinigung freiburgischer Altersheimen



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 10/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

Qu'est-ce qu'une USD ?

Les unités spécialisées en démence (USD), reconnues et définies par l'Etat, offrent un séjour de longue durée dans un cadre sécurisé et adapté à des personnes dont les atteintes psychogériatriques nécessitent un accompagnement spécifique.

L'infrastructure de l'unité comprend une sécurisation complète, des espaces de déambulation et des espaces collectifs. .

Quelles différences par rapport à un accompagnement traditionnel en EMS ?

Une USD est un lieu de vie de type «familial » réunissant une quinzaine de résidents en moyenne. L'unité est sécurisée ainsi que son ouverture sur l'extérieur (jardin, terrasse, patio).

L'équipe pluridisciplinaire encourage les résidents à participer aux activités communautaires (par ex. préparation de repas en commun, tâches ménagères, sortie accompagnée...)

Une formation particulière en accompagnement psychogériatrique est nécessaire pour tout le personnel intervenant dans l'unité.

Où trouve-t-on des USD ?

En 2020, il y a 12 unités spécialisées en démence réparties dans 9 EMS, dans toutes les régions et dans toutes les langues du canton de Fribourg.

Nous vous renvoyons à la liste ci-après. Les organes de coordination des districts sont également à disposition. (www.afipa-vfa.ch/liste-des-institutions).

Quels sont les objectifs d'une USD ?

Les objectifs sont multiples et complémentaires, visant le bien-être de la personne souffrant de troubles cognitifs :

- Créer un climat social favorable aux résidents.
- Valoriser les ressources et promouvoir l'autonomie de la personne.
- Offrir un cadre respectant le rythme et les habitudes de vie de la personne.
- Privilégier les approches non-médicamenteuses en cas de troubles du comportement.
- Intégrer la famille et les proches à la vie de l'unité et créer un partenariat basé sur la confiance.

Comment se déroule une journée en USD ?

Le rythme de la journée est celui du résident, pris dans son individualité. Le but est de laisser le résident vivre selon ses aspirations en imposant le moins de contraintes possibles. Le résident et le soignant partagent leur quotidien. Afin de maintenir le lien social, les activités avec la famille et les proches sont encouragées en fonction des besoins des uns et des autres. Les visites sont les bienvenues en tout temps !

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 11/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

Comment sont financées les USD ?

Le prix de l'accompagnement en USD est plus élevé que dans une unité traditionnelle, en raison de la dotation plus importante en personnel soignant et d'animation. Les subventions et participations publiques sont donc adaptées en conséquence. Le rixde ension et la part financée par les caisses maladies restent les mêmes.

Quels sont les critères d'admission en USD ?

Un certificat médical constatant une démence de stade avancé ou un trouble associé est nécessaire pour être accueillie dans les unités spécialisées démence.

Les personnes présentant des troubles psychiatriques peuvent exceptionnellement y être aussi admises. Si l'état de santé du résident évolue et que ce dernier ne remplit plus les critères d'admission en USD, il peut être redirigé vers un autre lieu de soins.

Liste des USD dans le canton de Fribourg (Etat au 30.06.2020)

Veveyse	USD de l'EMS le Châtelet (15 lits) Rte de Granges 5, 1616 Attalens Personne de contact : Mme Biljana Lazic, 021 947 08 00, biljanalazic@le-chatelet.ch www.le-chatelet.ch	La démence: Le mot générique « démence » est un mot qui englobe d nom- breuses maladies c affectent les fonctions cérébrales. Les facultés mentales les plu touchées sont la pensée, la mémoire, l'orientation dans le temps et dans l'espace ainsi que le langage. Pl la mala- die progresse plus les personnes atteintes sont limitées dans leurs activités quotidienne et dépendent de l'aide des autres. www.alzheimer- schweiz.ch/fr/
Gruyère	2 USD du Foyer de Bouleyres (10 lits et 1 1 lits) Rue du Pays-d l Enhaut 25, 1630 Bulle Personne de contact : Mme Catherine Thalmann, 026 919 70 00, infirmiere-cheffe.fb@foyers-bulle.ch www.foyers-bulle.ch USD de l'EMS les Camélias (15 lits) L'Hôpital 140, 1633 Marsens Personne de contact : M. Pierre- Alain Jordan, 026 305 78 30, pierre- alain.jordan@rfsm.ch www.rfsm.ch/nos- prestations/personnes-agees	

Glâne USD du Foyer Ste Marguerite (2 x 12 lits)
Rte de Villariaz 301 1687 Vuisternens-devant-Romont
Personne de contact : Mme
Claire Tarit, 026 656 93 00,
cmo@sante-glane.ch
www.sante-glane.ch

Sarine USD de la Résidence Les Martinets (20 lits)
Rte des Martinets 10 / CP 75, 1752 Villars-sur-Glâne
Personne de contact : Mme Eliane Von
der Weid, 026 407 35 33, evdw@les-
martinets.ch www.les-martinets.ch

USD du Home médicalisé du Gibloux (1
1 lits) Route du Levant 4, 1726 Farvagny
Personne de contact : M. Van
Hieu Do, 026 411 81 81,
infchef@homedugibloux.ch
www.homedugibloux.ch

USD de la Résidence des Chênes (12 lits)
Rte de la Singine 2, 1700 Fribourg
Personne de contact : Mme Sophie
Berteaux, 026 484 88 00,
sophie.bertheaux@chenes.ch
www.chenes.ch

Broye USD de l'EMS Les Grèves du lac (15 lits)
Rte des Grèves 3, 1544 Gletterens
Personne de contact : Mme Sonia Ribeiro Pinto,
026 661 73 00, responsablesoins@grevesdulac.ch

Singine USD du Pflegeheim Maggenberg (2 x 12 lits)
Maggenberg 1, 1712 Tifers
Personne de contact : Frau Elsbeth
Thomann, 026 494 45 11, info@ph-
maggenberg.ch www.ph-
maggenberg.ch

Pour plus d'infos:

www.afipa-vfa.ch

[www.fr.ch/sante/institutions-et-
professionnels-de-sante/unitesspecialisees-en-demence-usd](http://www.fr.ch/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/unitesspecialisees-en-demence-usd)

www.alzheimer-schweiz.ch

Code : DIR-REF-1.2-01	Auteur : DI	Page : 13/14	Date : 03/05/2021
Révision : 16	Libération : DI	Nom du fichier : Plaquette du HMG	

